



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

PROCÈS-VERBAL DU 23 SEPTEMBRE 2014

Session ordinaire du conseil d'établissement des écoles de Preissac et Sainte-Gertrude tenue à l'école Sainte-Gertrude, le vingt-trois septembre deux mille quatorze à vingt heures.

PRÉSENCES

M^{mes} Caroline Demers
Joanie Boucher
Isabelle Côté
Mélanie Desjardins
Chantale Massicotte
Mélanie Marcil
Tania Blouin
Jennifer Croteau
Julie Vézeau-Boutin

MM. Michel Picard
Danny Pomerleau

**OUVERTURE DE LA
SÉANCE, SALUTATIONS
ET PRÉSENCES**

Monsieur Pomerleau souhaite la bienvenue et remercie tous les parents de leur participation.

CE-0681-14 Il est **RÉSOLU** sur proposition de madame Mélanie Marcil,
QUE monsieur Michel Picard soit nommé secrétaire de la réunion.

ADOPTÉE.

**LECTURE ET ADOPTION
DE L'ORDRE DU JOUR**

CE-0682-14 IL EST **RÉSOLU** sur proposition de madame Caroline Demers,
QUE l'ordre du jour de cette réunion soit et est adopté tel que présenté.
QUE la présidente soit et est autorisée à modifier l'ordre de présentation des dossiers.

ADOPTÉE.



**ADOPTION DU PROCÈS-
VERBAL DE LA RÉUNION
RÉGULIÈRE DU 17 JUIN
2014**

Monsieur Picard en fait la lecture.
CE-0683-14 IL EST RÉSOLU sur proposition de
madame Mélanie Marcil,

QUE le procès-verbal du 17 juin 2014 soit adopté tel que
rédigé.

ADOPTÉE.

Monsieur Pomerleau remet la feuille à signer par les parents concernant
l'autorisation à transmettre leurs noms à la fédération.

**INTERVENTION DE
L'ASSEMBLÉE**

Aucune intervention

**INFORMATION -
CORRESPONDANCE**

Madame Marcil n'a pas pu prendre connaissance de la correspondance car
monsieur Pomerleau lui remet séance tenante. L'information sera diffusée au
prochain conseil d'établissement.

**ÉLECTION À LA
PRÉSIDENTE (PARENT
NON MEMBRE DU
PERSONNEL, POUR UN
AN) (ART. 56)**

Madame Julie Vézeau-Boutin propose madame Mélanie Marcil, qui accepte le
poste.

**ÉLECTION D'UN
SUBSTITUT À LA
PRÉSIDENTE (ART. 60)**

Madame Isabelle Côté propose madame Jennifer Croteau, qui accepte le poste.

**NOMINATION D'UN
REPRÉSENTANT DE LA
COMMUNAUTÉ (ART. 42)**

Monsieur Pomerleau demandera à madame Isabelle Clément-Pépin si le poste
l'intéresse.

**INFORMATION SUR LE
FONCTIONNEMENT DU
C.E. ET RÈGLES DE RÉGIE
INTERNE**

Monsieur Pomerleau explique aux membres le mode de fonctionnement du C. E.
Il demande aussi de confirmer leur présence auprès de madame Caroline
Bouchard pour s'assurer qu'il y aura quorum.

**ADOPTION DU BUDGET
DU C.É.**

CE-0684-14 IL EST RÉSOLU sur proposition de
madame Tania Blouin,
QUE le budget du conseil d'établissement soit adopté tel
que discuté.

ADOPTÉE.

**FRAIS DE DÉPLACEMENT
ET DÉNONCIATION
D'INTÉRÊT, S'IL Y A LIEU**

Monsieur Pomerleau remet aux membres la feuille de frais de déplacement et
demande si certaines personnes pourraient se retrouver en conflit d'intérêt.

**DATES DES PROCHAINES
RENCONTRES DU C.E.
(DÉCISION)**

Mardi 23 septembre 2014 – Sainte-Gertrude
Mardi 25 novembre 2014 – Preissac
Mardi 3 février 2015 – Sainte-Gertrude
Mardi 14 avril 2015 – Preissac
Mardi 16 juin 2015 – Amos (réservation à faire)



CE-0685-14 IL EST RÉSOLU sur proposition de madame Joanie Boucher,
QUE le calendrier de travail du CE soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

**ACTIVITÉS ET SORTIES
ÉDUCATIVES QUI
PROVOQUENT UN
CHANGEMENT À
L'HORAIRE**

Monsieur Pomerleau propose une nouvelle façon de faire pour accepter les sorties éducatives et les activités. Il propose d'accepter déjà toutes les sorties dès maintenant et de maintenir le C.E. informé lors de chaque séance. La même procédure s'appliquera pour le service de garde.

CE-0686-14 IL EST RÉSOLU sur proposition de madame Mélanie Desjardins,
QUE les activités et les changements à l'horaire soient approuvés tels que présentés.

APPROUVÉE.

PRÉSENTATION DE DOSSIERS

**ACTIVITÉS SPORTIVES
APRÈS L'ÉCOLE**

Monsieur Pomerleau explique comment fonctionnera le transport des élèves pour les activités sportives offertes par la CSH. Les élèves utiliseront Max Taxi pour diminuer les coûts. M. Pomerleau a fait une demande de support financier auprès de la municipalité de Preissac pour une somme de 2 000, \$.

SCOLASTIC

L'équipe école voudrait participer à l'achat de livres chez Scolastic. Les parents participants doivent signer un formulaire autorisant son enfant à participer à l'achat de livre chez ce fournisseur. Tous les paiements devront être faits par chèque pour éviter les manipulations d'argent.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question.

**DATE ET HEURE DE LA
PROCHAINE RÉUNION**

Le 25 novembre 2014 à l'école de Preissac

**ÉVALUATION ET
CLÔTURE DE
L'ASSEMBLÉE**

CE-0687-14 IL EST RÉSOLU sur proposition de madame Caroline Demers,
QUE l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE

Il est 20 h 24.

Mélanie Marcil, présidente

Michel Picard, secrétaire